



Swiss Acoustical Society
Société Suisse d'Acoustique
Schweizerische Gesellschaft für Akustik
Società Svizzera di Acustica
Internet: www.sga-ssa.ch



Lucerne, février 2015

«Journée contre le bruit» dans les communes

Le bruit constitue la nuisance environnementale perçue le plus distinctement. En Suisse, près de deux tiers de la population se sentent gênés par les nuisances sonores. Le bruit porte en effet préjudice au bien-être et à la santé.

Attirez l'attention de vos habitants sur le problème du bruit. Montez un stand à l'occasion de cette journée d'action, publiez un article dans le journal de la commune ou «prêtez une oreille attentive» à vos concitoyens qui souffrent des nuisances sonores. Nous vous soumettons ci-après diverses idées et impulsions pour participer à cette «Journée contre le bruit». Informez les médias des actions prévues.

Les organisateurs de la «Journée contre le bruit» en Suisse sont le Cercle Bruit, la Société Suisse d'Acoustique, l'Association transports et environnement, la Lärmliga Schweiz et Médecins en faveur de l'Environnement.

Les offices fédéraux suivants soutiennent la «Journée contre le bruit»:



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Bundesamt für Umwelt BAFU
Office fédéral de l'environnement OFEV
Ufficio federale dell'ambiente UFAM

Bundesamt für Gesundheit (BAG)
Office fédéral de la santé publique OFSP
Ufficio federale della sanità pubblica UFSP

Sommaire du guide

A. Ronds à bière et affiches A4.....	Page 3
B. Campagne d'affichage publique.....	Page 3
C. Exposition "L'oasis calme".....	Page 4
D. Activités médiatiques.....	Page 4
E. Offres des services cantonaux de protection contre le bruit.....	Page 4
F. Stands.....	Page 5
G. Séances d'information.....	Page 6
H. Concours.....	Page 7
I. « Téléphone rouge ».....	Page 7
J. Test d'audition gratuit.....	Page 7
K. Cours de conduite « Eco-Drive ».....	Page 7

A. Ronds à bière et affiches A4

Cette année, la «Journée contre le bruit» qui se déroulera le 29 avril, a pour slogan "Ensemble dans le respect et la tolérance". Les noctambules doivent respecter le besoin de repos des riverains, mais ceux qui ne sont pas de sortie sont aussi appelés à faire preuve d'une certaine tolérance car bien souvent dans la vie, il arrive que l'on se retrouve soudainement dans le rôle de l'autre.

Les organisateurs de la «Journée contre le bruit» ont créé en collaboration avec GastroSuisse des ronds à bière et des affiches A4. Placez des ronds à bière en guise de supports publicitaires gratuits et laissez-les à disposition dans les établissements de restauration et débitants de boissons. Les ronds à bière seront lancés lors de la journée d'action et pourront être utilisés durant toute l'année.

Les informations sur la campagne et les commandes seront possibles à partir d'avril sur notre site www.stop-au-bruit.ch.

La campagne sera relayée directement par GastroSuisse auprès des différents établissements de restauration. La transposition de la devise de cette année, sous une forme à la fois humoristique et proche du public, a pour but de sensibiliser la population et d'attiser sa curiosité pour le site Internet www.stop-au-bruit.ch. Les personnes intéressées peuvent y trouver des informations captivantes sur le thème du bruit.



B. Campagne d'affichage publique

Mobilisez-vous et commandez des affiches sur le thème du bruit (routier). Informez et sensibilisez votre entourage en plaçant les affiches au bureau, à l'école ou dans les espaces publics, comme par exemple le long des routes principales aux endroits les plus fréquentés. Les affiches (format mondial F4) sont gratuites, seuls les frais d'emballage et de port sont facturés. Les coûts par unité d'envoi se montent à 16,50 francs. Par unité, il est possible d'envoyer jusqu'à 10 affiches. Le délai de livraison est d'environ 10 jours (commande sur www.stop-au-bruit.ch/info-commune).



C. Exposition "L'oasis calme"

Une exposition interactive a été créée pour sensibiliser le public à l'exposition au bruit sur les lieux de détente. „L'oasis calme“ est constitué de deux fauteuils-cabine de plage accompagnés d'une tente d'information. Les visiteuses et visiteurs peuvent s'adonner à un voyage des sens acoustique dans l'un des fauteuils-cabine. Sous la tente d'information, ils peuvent calculer leur propre empreinte acoustique, obtenir des conseils et des informations locales. La présentation de cette exposition n'est pas seulement limitée à la «Journée contre le bruit». L'exposition est disponible en trois langues (Allemand, Français, Italien). La correspondance pour la location doit être possible en allemand. Tous les détails importants concernant cette exposition sont décrits dans la documentation jointe ainsi que sous www.oasis-calme.ch.



D. Activités médiatiques

- Rendez-vous avec les journalistes
Invitez les médias à faire une visite sur les lieux d'un projet en cours dans le domaine du bruit, par exemple un assainissement phonique réussi d'une route ou d'une installation de loisirs, ou un projet de construction où les aspects de lutte contre le bruit ont été judicieusement intégrés.
- Textes sur le thème du bruit à l'intention des médias
Publiez régulièrement des articles sur le thème du bruit dans le journal de la commune. Sur le site www.stop-au-bruit.ch/info-commune, vous pouvez télécharger différents textes traitant du bruit:
 - Le bruit rend malade
 - Le bruit coûte
 - Plus grande mobilité = plus de bruit: pas forcément !

E. Offres des services cantonaux de protection contre le bruit

Profitez des offres du service cantonal de protection contre le bruit. Certains services soutiennent les communes en mettant à leur disposition des expositions, des supports de campagne, des exposés ou du matériel d'information. Vous trouverez les adresses des services cantonaux sous www.cerclebruit.ch. Ces derniers sont également au courant des cadastres de bruit existants et de l'état des projets d'assainissement de routes et d'installations ferroviaires.

F. Stands

A l'occasion de la « Journée contre le bruit », informez les habitants de votre commune sur le bruit. Installez un stand d'information sur une place centrale.

Activités possibles au stand:

- **Cadastre de bruit**

Présentez à la population un plan de la commune avec le cadastre de bruit. Pour répondre à d'éventuelles questions sur un cadastre spécifique (bruit des routes, des chemins de fer, de l'aviation, des installations de tir), adressez-vous au service cantonal de protection contre le bruit.

- **Concours avec des questions simples**

Un concours augmente l'attrait d'un stand. Invitez les passants à répondre à des questions sur la commune et sur le bruit (éventuellement concours séparé pour les enfants). Comme prix immédiat pour tous les participants, pensez à des bouchons d'oreille (à commander sous www.sapros.ch).

- **Mesurage du bruit sur place**

Vous pouvez déterminer le niveau du bruit environnant au moyen d'un appareil de mesure spécial et montrer aux passants la nuisance du moment sur une échelle en décibels. Le décibel [dB(A)] est l'unité de mesure du bruit. Cette échelle est logarithmique, c'est-à-dire qu'une augmentation du bruit de 10 décibels est ressentie comme un doublement du niveau sonore.

Affichette à imprimer avec l'échelle des niveaux sonores (« L'intensité des bruits »):

- www.stop-au-bruit.ch/info-commune

Informations sur le son et le bruit:

- www.bag.admin.ch
- www.bafu.admin.ch
- www.aefu.ch
- www.laermorama.ch (allemand seulement)

Emprunt/achat d'appareils de mesurage du niveau sonore:

- Service cantonal de protection contre le bruit
- www.sapros.ch (protection de l'ouïe)
- www.norsonic.ch
- www.conrad.ch

- **Assainissement du bruit dans la commune**

Informez la population des projets d'assainissement du bruit dans la commune. Montrez où de telles mesures sont prévues et communiquez ouvertement où se trouvent les zones à problème.

Exemples d'assainissement du bruit:

- Modération du trafic
- Utilisation de véhicules/d'appareils silencieux par l'administration communale
- Gestion de la mobilité dans la commune
- Mesures architecturales, telles que fenêtres, parois antibruit, etc.
- Concept d'exploitation pour les installations de loisirs et de sport
- Projets de construction / d'urbanisation et d'architecture tenant compte de la protection contre le bruit
- etc.

- **Possibilités d’agir soi-même**

Nous souffrons tous du bruit, mais nous en sommes aussi partiellement responsables. Montrez comment chacun peut contribuer à réduire le niveau sonore ambiant:

- Utiliser des appareils de jardinage silencieux. Les tondeuses électriques sont beaucoup moins bruyantes que celles munies d'un moteur à explosion. Prêter attention aux indications sur le bruit lors de l'achat de nouveaux appareils.
- Faire les courts trajets à pied et laisser la voiture à la maison.
- Eviter les freinages et les accélérations brusques en voiture.
- Penser au voisinage lors de fêtes ou de grillades en plein air.
- Eliminer le verre usagé seulement pendant la journée.
- Ecouter la musique avec un volume sonore raisonnable.
- Tenir compte des voisins lors d'activités de loisirs en plein air, surtout le soir et le week-end.
- Elever les animaux dans de bonnes conditions, ce qui permet d'éviter la majorité des problèmes de bruit.
- etc.

Ces conseils sont réunis sur une affichette («Que faire?»), qui peut être téléchargée sous www.stop-au-bruit.ch/info-commune.

- **Les loisirs font grand bruit**

Nos loisirs constituent des sources majeures d'émissions sonores. Les responsables sont d'une part les activités en elles-mêmes, et d'autre part, le public qui assiste aux manifestations en plein-air. Un autre aspect important est le trafic induit par l'industrie du loisir. Notre comportement dans le cadre des activités de loisir conduit à transporter le bruit dans des régions initialement calmes et tranquilles (montagnes, forêts etc.). Les conflits liés au bruit des loisirs sont fréquemment attisés par le fait que les nuisances sonores sont générées précisément aux moments destinés au repos et à la détente, à savoir aux heures tardives, le dimanche ou les jours fériés.

Sur le site www.stop-au-bruit.ch/info-commune („Les loisirs font grand bruit“), vous pouvez télécharger une affichette contenant diverses déclarations en relation avec le bruit des loisirs. Chaque déclaration y est soulignée par une illustration humoristique.

- **Expériences de transmission du son**

Vous trouverez sous www.stop-au-bruit.ch/info-commune (« Expériences de transmission du son ») des instructions pour des expériences ludiques illustrant la transmission du son.

G. Séances d’information

Organisez une séance avec des experts (exposé, table ronde, excursion, concours, etc.) et invitez les habitants à y assister.

Idées:

- Les responsables de la protection contre le bruit dans la commune informent sur la pollution sonore dans votre ville/village, sur les assainissements réussis, sur les mesures prévues, et indiquent quelles sont les zones de la commune exposées au bruit. Un expert du service spécialisé cantonal parle des efforts entrepris au niveau cantonal dans la lutte contre le bruit et fournit des informations générales plus détaillées. Le règlement de police local pourrait être complété sur cette base, ou même être créé s'il n'existe pas encore.

- « Promenade de l'ouïe »: nous sommes entourés d'innombrables bruits en permanence. Pendant une promenade de l'ouïe, les participants concentrent leur attention sur tous les sons environnants. Choisissez un itinéraire traversant différents lieux acoustiques de la commune et encouragez une écoute attentive. Les marcheurs découvriront l'environnement familier sous un tout autre jour. Des enseignants, des pédagogues ou des professeurs de musique peuvent vous aider à mener à bien un tel projet.
- Excursion ornithologique: pour distinguer les différents chants d'oiseaux, il faut focaliser son écoute. Et le bruit dérange énormément cette écoute. Existe-t-il encore des endroits non pollués par le bruit de la civilisation ? Organisez une excursion avec des experts des chants d'oiseaux. L'association de protection de la nature et des oiseaux de votre commune peut vous aider à trouver les spécialistes requis. Pour plus d'informations: www.birdlife.ch.
- Problème du bruit quotidien: pour beaucoup de types de bruit, il n'existe pas de valeurs limites précises. C'est le cas pour le bruit de voisinage, les cloches des vaches, le bruit à la sortie des boîtes de nuit, le bruit des animaux, les cloches des églises, le bruit des installations de loisirs et de sport et même le bruit des chantiers. Organisez une table ronde avec des experts cantonaux, des personnes affectées par le bruit, des émetteurs de bruit (p. ex. associations sportives) et des responsables de la commune. Informez la population au sujet des réglementations communales, si elles existent (règlement de police).

H. Concours

Proposez un concours de dessin aux écoliers sur le thème du bruit. Un jury (composé p. ex. du président de la commune, d'un enseignant, d'un oto-rhino-laryngologiste) choisit les œuvres primées, qui seront exposées dans les locaux de l'administration communale.

I. « Ligne rouge »

Pendant la « Journée contre le bruit », prévoyez une ligne rouge pendant environ deux heures, numéro que les habitants peuvent appeler pour poser leurs questions sur le bruit, la protection contre le bruit, les risques pour la santé.

J. Test d'audition gratuit

Encouragez les ORL et les centres de l'ouïe de votre commune à proposer un test de l'ouïe gratuit aux habitants de votre commune pendant la « Journée contre le bruit ».

K. Cours de conduite « Eco-Drive »

Les véhicules n'émettent pas uniquement des polluants chimiques, mais également du bruit. Une conduite intelligente ne réduit pas seulement la consommation de carburant et le risque d'accident, mais aussi le niveau sonore. On parle alors d'Eco-Drive ou Silent-Drive. Organisez un cours de conduite silencieuse pour vos collaborateurs et pour les personnes intéressées dans la commune. Informations sous www.eco-drive.ch.

Historique de la «Journée internationale contre le bruit»

L'«International Noise Awareness Day» a été lancé en 1996 par la «League for the Hard of Hearing» à New York. La Suisse a participé pour la première fois à cette action en 2005, sur l'initiative du Cercle Bruit, de la Société Suisse d'Acoustique, de la Lärmliga Schweiz et de Médecins en faveur de l'Environnement. Cette année, ces organisateurs se mobilisent déjà pour la dixième fois. Ils sont soutenus par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

Chaque année, un aspect particulier de la problématique du bruit est mis en exergue. L'objectif de la journée d'action est de sensibiliser de larges couches de la population au bruit qui nous entoure en permanence et dont nous sommes tous un peu responsables.

Koordinationsstelle «Journée contre le bruit»
c/o Umsicht, Agentur für Umwelt & Kommunikation

Andrea Kaufmann
Klosterstrasse 21a
6003 Luzern

www.stop-au-bruit.ch
Telefon 041 410 51 52
Fax 041 410 51 53
nad@laerm.ch